MAIRIE DE LA FALAISE

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2018

Le 3 mai 2018, le conseil municipal, légalement convoqué le 24 avril 2018, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COUTREAU, 1er adjoint, suppléant de Madame Maryse DI BERNARDO, maire empêchée.

Conseillers en exercice :	***15***
Conseillers présents :	***11***
Pouvoirs :	***1***

Etaient présents:
Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DA COSTA Alberto, DÉCALOGNE Charles, DUCLOS Patricia, LESOURD Monique, MENDES Frédérique, PHELIPPOT Samuel, RIAUX Xavier et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents:
Mesdames DHOOGE Véronique (excusée) et DI BERNARDO Maryse (excusée – pouvoir à COUTREAU Jean-Marie), Messieurs GOULAY Joël (excusé) et MAUDUIT Lilian (excusé).

Monsieur Charles DÉCALOGNE a été élu secrétaire de séance.

Communication préalable

M. Jean-Marie COUTREAU, 1er adjoint au maire de La Falaise, ouvre la séance et prie l'assemblée de bien vouloir excuser Madame Maryse DI BERNARDO, Maire de La Falaise, empêchée suite au décès de son père en province. Le Conseil municipal et le personnel communal tiennent à lui assurer de leur soutien dans cette nouvelle terrible épreuve.

Il explique que l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales lui permet d'assurer sa suppléance pendant son absence : « *En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.* ». Il est précisé que la suppléance s'effectue de plein droit, il n'y pas lieu d'établir un arrêté de délégation.

1. Compte rendu de la séance du 10 avril 2018

M. Jean-Marie COUTREAU, 1er adjoint au maire de La Falaise, en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

2. Restauration du monument aux morts – Demande de fonds de concours auprès de la Communauté urbaine GPS&O

Comme évoqué lors des précédentes séances du conseil, il est proposé de compléter notre plan de financement de la restauration du monument aux morts en sollicitant le fonds de concours de GPS&O.

Le coût total estimé de l'opération s'élève à 10 498,30 € HT soit 11 081,96 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT	
Subvention ONACVG (20% de la dépense HT « restauration »)	1 516,00 €
Fonds de concours GPS&O (50% de la dépense HT – Subv. ONACVG)	4 491,15 €
Financement participatif Dartagnans	? €

JMC

Délibération n° MD 746/2018 adoptée à l'unanimité

FxA

3. Sécurisation au risque attentat, travaux d'accessibilité et remplacement des menuiseries de l'école « Les 3 Tilleuls » - Demande de Dotation d'équipement des territoires ruraux

Lors du vote du budget 2018, il a été décidé de privilégier les travaux concernant l'école comme suit :

DÉPENSES		
• Travaux de mise en accessibilité (opération n° 31)	33 540,00 € 27 950,00 € HT	Article 2135
• Travaux de sécurisation au risque attentat (opération n° 33)	60 394,13 € 50 328,44 € HT	
• Remplacement des menuiseries côté cour (opération n° 34)	26 335,00 € 21 946,00 € HT	
	120 269,13 € 100 224,44 € HT	

SUBVENTION NOTIFIÉE		
Fonds de concours GPSeO Sécurisation au risque attentat + Accessibilité + isolation de l'école « Les 3 Tilleuls » - Opérations n° 31, 33 et 34	38 338,00 €	Article 13251

RECETTES ESPÉRÉES		
Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) - * Mt non notifié – 80 % du projet	*En attente depuis oct. 2016* 48 315,00 €*	Article 1328
Dotation équipement territoires ruraux (DETR) Sécurisation au risque attentat + Accessibilité + isolation de l'école « Les 3 Tilleuls » - Opérations n° 31, 33 et 34	*A demander*	Article 1341

La circulaire préfectorale parue le 12 avril 2018 concernant la DETR pour 2018 fixe les règles d'éligibilité :

1. Développement économique et touristique
2. Secteur social (dont accès des personnes à mobilité réduite)
3. Nouvelles technologies
4. Maintien des services publics en milieu rural

La subvention est de 30 % de la dépense HT soit :

→ Mise en accessibilité : catégorie n° 2 – Accès PMR pour les bâtiments publics communaux et intercommunaux): 8 385 € (dépense HT : 27 950 €)

→ Isolation par le remplacement des menuiseries) : catégorie n° 4 – Maintien des services publics en milieu rural (mise aux normes des écoles) : 7 900,50 € (dépense HT : 26 335 €)

Madame SONGEUR demande la consistance des travaux d'isolation : il s'agit d'améliorer l'isolation thermique de l'école en procédant au remplacement des actuelles menuiseries en bois (dépose, enlèvement) par des menuiseries PVC blanc avec double vitrage à isolation thermique renforcée (pose, scellement) sur façades au rez-de-chaussée (l'étage ayant déjà été réalisé). Les faux-plafonds seront enlevés et reposés après la pose des nouvelles menuiseries.

Délibération n° MD 747/2018 adoptée à l'unanimité (Isolation)

Délibération n° MD 748/2018 adoptée à l'unanimité (Accessibilité)

4. Révision des tarifs des services périscolaires – Année 2018/2019

Il est proposé de maintenir ou de réviser les tarifs de cantine et garderie pour l'année scolaire 2018/2019.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'appliquer le taux INSEE d'augmentation sur 1 an des prix à la consommation, soit + 1,4 % (février 2018).

SMC FXA CD CBlo

	Tarifs 2016/2017 SODEXO : 2,384 €	**Tarifs 2017/2018 SODEXO : 2,437 €**		**Tarifs 2018/2019**	
Cantine	3,80 €	**3,85 €**	*Application du taux INSEE d'augmentation sur 1 an des prix à la consommation :+ 1,4 % (février 2018)*	*3,9039*	**→ 3,90 €**
Garderie - matin seul (7h30-8h25)	1,75 €	**1,75 €**		*1,7745*	**→ 1,77 €**
Garderie - soir seul (16h30-19h)	2,65 €	**2,70 €**		*2,7378*	**→ 2,74 €**
Garderie - matin & soir	3,60 €	**3,70 €**		*3,7518*	**→ 3,75 €**

Tout retard de la personne chargée de « reprendre » un enfant après les garderies du soir se traduira par une participation financière supplémentaire forfaitaire de 5,50 € par foyer.

Délibération n° MD 749/2018 adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Arbres volés à l'entrée de village

Madame SONGEUR rappelle que 5 conifères plantés à l'entrée de village ont été volés en pleine matinée en week-end. Elle demande ce qui est prévu, ceux-ci n'ayant pas encore été remplacés. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Maule et notre assurance a été contactée pour voir s'il y a une possibilité d'indemnisation.

Monsieur COUTREAU explique que du fait de la proximité de canalisation de gaz et de la voie, il faut y planter des arbres à faible enracinement.

Le conseil s'accorde à dire qu'il faut faire quelque chose : soit remplacer les cyprès volés, soit remplacer par tout autre chose.

Madame SONGEUR préconise de voir avec la ville d'Aubergenville pour mutualiser l'achat d'arbres et suggère que pour la prochaine cérémonie « 1 arbre/ 1 bébé », les arbres soient plantés à l'entrée du village.

Demande de déviation de la RD191 à Nézel:

Monsieur DA COSTA signale qu'il a reçu un appel à signature d'une pétition « RD191 NEZEL, Oui à une déviation ! » de l'association nézelloise « Mieux vivre à Nézel et dans la vallée de la Mauldre » (MVNVM) qui propose un nouveau tracé par le plateau de Montgardé. Pour plus d'informations : http://mvnvm.free.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le 1er Adjoint au Maire,	Le secrétaire de séance,
Jean-Marie COUTREAU	Charles DÉCALOGNE

François-Xavier ANDRÉ	Corinne BLONDEAU	Alberto DA COSTA
	Blondeau	

Patricia DUCLOS 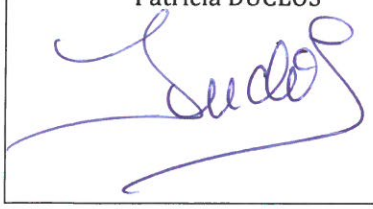	Monique LESOURD	Frédérique MENDES
Samuel PHELIPPOT	Xavier RIAUX	Sylvie SONGEUR